



## choix arbitraire au travail

Par **lubillule29**, le **01/07/2011** à **22:15**

Bonsoir,

Je travaille depuis plus de trois dans un établissement et suis en CDD. J'apprends au détour de conversation avec des collègues que d'autres étant présents dans l'établissement depuis moins longtemps bénéficient de la formation qualifiante et dans la foulée du CDI. Lorsque j'ai fait la démarche de savoir quand est-ce que je pourrais accéder aux mêmes "droits", bien que le discours soit positif mais fondée que sur des promesses, on met en avant que le choix effectué est dû à des priorités ce qui en fait ne vas trop dire grand chose.

Peut-on accepter ce genre de discours?

De plus est-ce du harcèlement moral si un supérieur vous répond que vous n'êtes pas encore viré car vous ne comprenez pas qu'il refuse que vous travaillez pour telle personne mais qu'en même temps vous ne recevez pas de travail de sa part sauf si vous vous manifestez.ou encore que je n'ai qu'à partir si je ne suis pas contente.

Est-ce une façon de manager?

Je ne sais si j'attends une réponse mais c'est en fait un rale bol d'une situation qui dure depuis déjà trop longtemps.